



M E T P A R K

Date de télétransmission :	22 juin 2026
Date de retour de l'acte :	22 juin 2026
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20260622-1499-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 9 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, M. Frédéric GIRO, Mme Fatiha BOZDAG, M. Quentin BELAUBRE, M. Jean-François EGRON.

Etait excusée et représentée :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT.

La séance est ouverte

Affaire 2026/04/05P

Autorisation de signer le marché 2026FCS0007 relatif aux prestations de nettoyage des parkings et des locaux de la Régie METPARK

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2124-2 1°,

La Régie METPARK a lancé, le 20 mars 2026, une procédure d'appel d'offres, sur le fondement de l'article R. 2124-2 1° du code de la commande publique, pour la réalisation des prestations de nettoyage des parkings et des locaux de la Régie. Les candidats ont été invités à répondre avant le 22 avril 2026, à 12 heures.

Le contrat est un accord-cadre, d'une durée de 24 mois, tacitement reconductible une fois par période de 24 mois, qui a été décomposé en trois lots :

- Lot n°1 – Prestations de nettoyage courant et mécanisé industriel des parkings ;

- Lot n°2 - Prestations de nettoyage des salles de contrôle, des bases de vie et des bureaux ;
- Lot n°3 – Prestations de nettoyage vitrerie – inox

Pour chacun de ces lots, le montant maximum pour la durée totale du marché (reconductions comprises) a été arrêté à la somme de :

- 3 040 000 € HT pour le lot n°1 ;
- 196 000 € HT pour le lot n°2 ;
- 44 000 € HT pour le lot n°3.

Neufs plis ont été reçus dans le délai imparti.

A la suite de l'analyse, la commission d'appel d'offres, réunie le 16 juin 2026, a attribué chacun des trois lots à la société SAMSIC II, placée première du classement des offres :

- pour un montant de 2 767 908,59 € HT, soit 3 321 490,31 € TTC, sur la base du détail quantitatif estimatif (DQE) remis pour le lot n°1 ;
- pour un montant de 227 402,88 € HT, soit 272 883,45 € TTC, sur la base du détail quantitatif estimatif (DQE) remis pour le lot n°2 ;
- pour un montant de 24 022,80 € HT, soit 28 827,37 € TTC, sur la base du détail quantitatif estimatif (DQE) remis pour le lot n°3.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à :

- **signer avec la société SAMSIC II chacun des trois lots du marché relatif à la réalisation des prestations de nettoyage des parkings et des locaux de la Régie et tous les documents relatifs à l'exécution de ces marchés y compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5 % du montant initial du marché,**
- **inscrire les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de ces marchés sur les budgets de l'exercice en cours.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 22 juin 2026

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT